

REPUBLIQUE DU BENIN
-----§-----
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-----§-----

DECRET N° 96-76 du 02 Avril 1996
portant nomination au Ministère des Affaires
Etrangères et de la Coopération

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la décision n° 91-042/HCR/PT du 30 mars 1991, portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 mars 1991 ;
- VU le décret n° 95-381 du 22 novembre 1995, portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 95-419 du 21 décembre 1995, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Avril 1996 ;

DECRETE

Article 1er : Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération :

- | | | |
|--|---|------------------------------------|
| - <u>Directeur Europe</u> | : | Monsieur de SOUZA Omer Jean-Gilles |
| - <u>Directeur Amérique</u> | : | Monsieur ADECHI Wassi Joël |
| - <u>Directeur des Affaires
Juridiques, de l'Analyse
et de la Prévision</u> | : | Monsieur AKADIRI Saliou |

Article 2 : le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Fait à COTONOU, le 02 Avr 11 1996

**PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,**



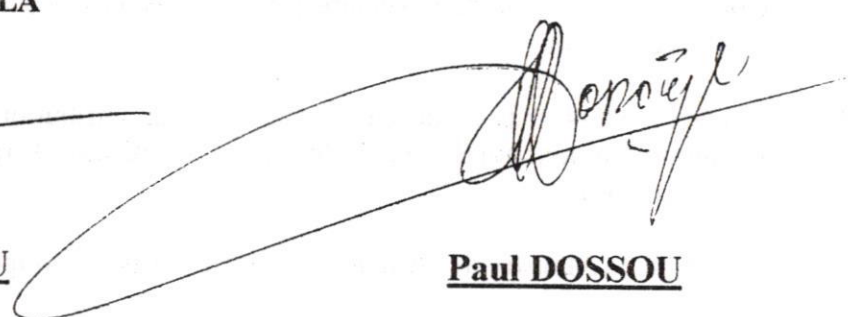
Nicéphore SOGLO

**LE MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DE LA
COOPERATION**

LE MINISTRE DES FINANCES



Edgar-Yves MONNOU



Paul DOSSOU

**AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEC 4
MF 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM - CF - DGTCP - DGID - DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
INTERESSES 6 JORB 1.-**